



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **15 mars 2021**

Délibération n° 2021-0526

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Champagne au Mont d'Or**

objet : **Convention de cession, à titre gratuit, d'une canalisation de gaz abandonnée du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) à la Métropole de Lyon**

service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets**

Rapporteur : Monsieur le Président Bernard

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 26 février 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : jeudi 18 mars 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Groperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burriland, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, MM. Galliano, Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Leцерf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorovtsoff.

Conseil du 15 mars 2021

Délibération n° 2021-0526

commission principale : proximité, environnement et agriculture

commune (s) : Champagne au Mont d'Or

objet : **Convention de cession, à titre gratuit, d'une canalisation de gaz abandonnée du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise (SIGERLy) à la Métropole de Lyon**

service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 24 février 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

Les travaux de renouvellement de canalisations d'eau potable sur la Commune de Champagne au Mont d'or ont révélé l'existence d'une canalisation de gaz abandonnée entre la rue Louis Juttet et la rue de la Mairie, susceptible d'accueillir la nouvelle canalisation d'eau potable.

II - Description du projet

GRDF, concessionnaire du SIGERLy pour la distribution publique de gaz naturel, ayant déclaré ne plus l'utiliser pour les besoins de l'exploitation, a remis la canalisation au SIGERLy, cette dernière ne présentant aucun risque pour la sécurité des personnes et des biens.

La cession de cette canalisation du SIGERLy à la Métropole, sans contrepartie financière, lui permettrait de l'utiliser comme fourreau pour la conduite d'alimentation en eau potable ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - la cession, à titre gratuit, au profit de la Métropole, d'une canalisation de gaz abandonnée située entre la rue Louis Juttet et la rue de la Mairie sur la Commune de Champagne au Mont d'Or,

b) - la convention à signer entre la Métropole et le SIGERLy.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention et l'ensemble des actes afférents à son exécution.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 mars 2021.